

Date: Le mardi 25 mai 1999 - n° 34

Heure: 14 heures

Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 14 h 03.

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de documents

M. le Président dépose :

Un exemplaire de l'accord-cadre de coopération entre le Parlement centraméricain et l'Assemblée nationale du Québec intervenu le 6 mai 1999.

(Dépôt n° 331-19990525)

#### Dépôts de rapports de commissions

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 19 mai 1999, a étudié en détail le projet de loi :

- n° 27      Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux en matière d'accès au dossier de l'utilisateur – Rapporté avec des amendements  
(Dépôt n° 332-19990525)

#### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. Paradis, leader de l'opposition officielle, conformément à l'article 214 du Règlement, M. Bouchard, premier ministre, dépose :

Un extrait de la *Loi sur le ministère du Revenu*, concernant les articles 69, 69.0.1 et 69.1.  
(Dépôt n° 333-19990525)

### **Votes reportés**

L'Assemblée procède au vote reporté, à la séance du 20 mai 1999, sur la motion de censure de Mme Leblanc (Beauce-Sud). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement péquiste et plus particulièrement le premier ministre de ne pas avoir demandé la démission du ministre du Revenu pour les mêmes motifs qu'il a accepté celle de la députée de Rosemont.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 24 en annexe)

Pour: **40** Contre: **63** Abstention: **0**

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi modifiant le Code civil en matière de nom et de registre de l'état civil.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

25 mai 1999

---

M. le Président rend la décision suivante à la suite d'une question de règlement soulevée par M. Paradis, leader de l'opposition officielle, à la séance du jeudi 20 mai 1999, concernant le remplacement de la procureure générale du Québec, par un membre du Conseil des ministres, lors d'un débat de fin de séance :

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La demande de directive du leader de l'opposition officielle comporte deux volets: premièrement, la possibilité pour la procureure générale du Québec d'être remplacée dans l'exercice de ses fonctions; deuxièmement, la possibilité pour la procureure générale d'être remplacée pour répondre aux questions et pour participer à un débat de fin de séance à l'Assemblée.

En ce qui concerne le premier volet, il est bien établi en droit parlementaire que la présidence est habilitée à interpréter une disposition législative uniquement lorsque celle-ci renferme des règles de procédure parlementaire. Par conséquent, il n'est pas de son ressort de se prononcer sur le pouvoir de la procureure générale du Québec d'être remplacée dans l'exercice des fonctions qui lui sont attribuées par les lois du Québec.

Pour ce qui est du deuxième volet, il existe à l'Assemblée un usage bien établi en vertu duquel, lors de la période des questions, le gouvernement décide quel ministre répond à une question. Les débats de fin de séance étant en quelque sorte le prolongement de la période des questions, les mêmes règles s'appliquent. La procureure générale étant une ministre du gouvernement, la présidence n'a pas à créer de règles particulières lorsque celle-ci est questionnée à l'Assemblée; en conséquence, comme tout ministre, elle peut être remplacée.

---

#### AFFAIRES DU JOUR

##### **Projets de loi du gouvernement**

##### *Adoption du principe*

M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi n° 35, Loi modifiant la Loi sur le mérite agricole, soit maintenant adopté.

25 mai 1999

---

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 35 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 35 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi n° 41, Loi abrogeant la Loi sur les grains et modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 41 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 41 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin d'entreprendre l'étude détaillée des projets de loi n° 35, Loi modifiant la Loi sur le mérite agricole, et n° 41, Loi abrogeant la Loi sur les grains et modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et d'autres dispositions législatives.

#### **Projets de loi du gouvernement**

##### *Adoption du principe*

M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi n° 48, Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs, soit maintenant adopté.

25 mai 1999

---

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 48 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 48 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

### **Débats de fin de séance**

Conformément à l'ordre adopté à la séance du 20 mai 1999, l'Assemblée tient le débat de fin de séance sur une question adressée, jeudi dernier, par M. Ouimet (Marquette) à Mme Goupil, ministre de la Justice, concernant l'appel d'une décision de la Cour supérieure en matière de conjoints de fait.

---

À 18 h 13, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

La séance reprend à 20 h 04.

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 42, Loi concernant la construction par Hydro-Québec d'infrastructures et d'équipements par suite de la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Geoffrion (La Prairie), le débat est ajourné.

*Adoption*

Mme Lemieux, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 25, Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 25 est adopté.

*Adoption du principe*

Mme Lemieux, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 50, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives concernant le travail des enfants, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 50 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 50 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

---

Mme Lemieux, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 47, Loi concernant les conditions de travail dans certains secteurs de l'industrie du vêtement et modifiant la Loi sur les normes du travail, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 47 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 47 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

---

*25 mai 1999*

---

À 23 h 37, sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 26 mai 1999, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**

25 mai 1999

---

**ANNEXE**

**Votes par appel nominal**

Sur la motion de censure de Mme Leblanc (Beauce-Sud) :

(Vote n° 24)

**POUR - 40**

Beauchamp	Cusano	Lafrenière	Mulcair
Béchar	Delisle	Lamoureux	Normandeau
Benoit	Després	Lamquin-Éthier	Ouimet
Bergman	Dumont	Laporte	Paradis
Bordeleau	Fournier	Leblanc	Pelletier
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Loiselle	( <i>Chapleau</i> )
Chagnon	Gauvin	MacMillan	Poulin
Charest	Gobé	Marcoux	Tranchemontagne
( <i>Sherbrooke</i> )	Houda-Pepin	Marsan	Whissell
Cholette	Jérôme-Forget	Middlemiss	Williams
Copeman	Kelley		

**CONTRE - 63**

Barbeau	Boulianne	Doyer	Léger
Baril	Brassard	Duguay	Lelièvre
( <i>Arthabaska</i> )	Caron	Facal	Lemieux
Baril	Carrier-Perreault	Gagnon	Léonard
( <i>Berthier</i> )	Charest	Gendron	Maltais
Beaudoin	( <i>Rimouski</i> )	Geoffrion	Marois
Beaumier	Chevrette	Goupil	Ménard
Bédard	Cliche	Harel	Morin
Bégin	Côté	Jolivet	Papineau
Bergeron	( <i>Dubuc</i> )	Julien	Paquin
Bertrand	Côté	Jutras	Paré
( <i>Charlevoix</i> )	( <i>La Peltrie</i> )	Kieffer	Payne
Blanchet	Cousineau	Labbé	Pelletier
Boisclair	Désilets	Lachance	( <i>Abitibi-Est</i> )
Bouchard	Dion	Landry	Perreault
Boulerice	Dionne-Marsolais	Legault	Rioux

*25 mai 1999*

---

Robert  
Rochon

Simard  
(*Montmorency*)

St-André  
Trudel

Vermette

**ABSTENTION - 0**